

IMPORTANT

Ceci est votre formulaire

DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2025

Selon le règlement en vigueur, les producteurs qui ont l'intention de mettre en marché du bois pour la prochaine année doivent compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le **15 octobre de l'année en cours**. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande seulement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs. Il est très important de ne pas débiter la production avant d'avoir obtenu votre contingent. De plus, toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débiter la production.

Nous vous incitons grandement à remplir le formulaire de demande sur notre site internet à www.spbsaglac.qc.ca

Nom : _____ No producteur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ No téléphone : _____

Courriel : _____ **RETOURNEZ PAR COURRIEL OU PAR LA POSTE : yallee.mc@spbsaglac.qc.ca**
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
3635, RUE PANET, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7X 8T7

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

Produits		Essences	Quantité en m ³ par essence et longueur					Longueur d'arbre
			2.74 m 9 pi	3.17 m 10 pi 5 po	3.80 m 12 pi 6 po	5.04 m 16 pi 6 po	5.50 m 18 pi	
Résineux	Sciage	Épinette						
		Sapin						
		Pin gris						
Feuille	Panneaux	Tremble						
		Sciage						
		Pâte						

Produits		Essences	Longueur		
			8 pieds	10 pieds	16 pieds
Feuille	Panneaux	Tremble			
		Sciage			
		Pâte			

LA SUPERFICIE RÉCOLTÉE EST-ELLE SUPÉRIEURE À 4 HA D'UN SEUL TENANT ? OUI NON

Pour toute coupe supérieure à 4 hectares d'un seul tenant, vous devez vous assurer de détenir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier et nous faire parvenir les documents au besoin. En tout temps, vous devez être conforme à la réglementation municipale.

ENGAGEMENT AUX PRINCIPES DE FORESTERIE DURABLE

Dans le but de satisfaire les exigences de nos clients et de favoriser l'atteinte de nos objectifs, il est important d'obtenir l'engagement environnemental de chaque producteur.

« Je confirme mon adhésion aux principes de foresterie durable et m'engage à employer les meilleures pratiques de gestion, notamment en ce qui a trait au maintien de la santé et de la productivité de la forêt ainsi qu'à la protection de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des espèces menacées ou vulnérables, des sites d'intérêt particulier et des paysages lors de mes opérations. Pour assurer la mise en œuvre des principes de foresterie durable, je confirme avoir les qualifications nécessaires pour respecter les exigences des acheteurs ou encore, je m'engage à recourir aux services d'un exploitant forestier qualifié pour réaliser les travaux et à prendre connaissance des politiques d'approvisionnement en fibre en vigueur. »

Je confirme Signature : _____ Date : _____



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquières (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418 542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Conception graphique et impression :
Les Imprimeurs Associés
Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 300 exemplaires

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 26 • Numéro 3 [Automne 2024]

RÉGLONS CE QUE NOUS CONTRÔLONS !

L'industrie forestière régionale vit présentement des moments d'incertitude, ce qui s'est traduit au cours des derniers mois par la fermeture et le ralentissement de production dans quelques scieries de la région.

Bien sûr, le marché du bois d'œuvre a contribué de façon importante à cette situation en n'atteignant pas les niveaux permettant d'assurer la rentabilité des usines depuis la chute des prix sur les marchés nord-américains qui ont suivi les sommets atteints durant la pandémie. Le maintien de l'inflation a forcé les grandes banques d'Amérique du Nord à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux encore trop élevés pour stimuler la construction de nouveaux logements. Cette situation semble toutefois en voie de se résorber selon les dernières prévisions des économistes.

Cependant, un autre facteur a contribué à exacerber ce climat d'incertitude dans la région. Il s'agit bien sûr des enjeux reliés à l'approvisionnement des usines suite aux épisodes de feux de forêt de l'été 2023 et surtout, de l'éventuelle mise en place d'une stratégie de protection de l'habitat du caribou forestier. Ces deux facteurs, à eux seuls, ont le potentiel d'influencer les volumes disponibles en forêt publique de façon importante. Ce qui pourrait avoir des répercussions sur la survie de certaines usines de la région et, par conséquent, sur les emplois.

Le gouvernement du Québec devait déposer sa stratégie de protection de l'habitat du caribou forestier au cours de la dernière année mais rien n'a encore été fait et ce, malgré de nombreuses consultations, laissant ainsi les parties prenantes dans l'incertitude la plus totale.

Même que le gouvernement canadien menace actuellement d'utiliser un décret pour régler cette situation. Ce qui, selon moi, n'améliore en rien le climat qui prévaut actuellement dans l'industrie forestière régionale.

Il doit sûrement y avoir une piste de solution à cet épineux dossier qui se situe entre la protection intégrale de l'habitat du caribou et le statu quo actuel. Plusieurs intervenants concernés ont signifié leur volonté à faire des compromis pour en venir à une solution acceptable pour le caribou forestier et les communautés. Il est donc essentiel que le gouvernement du Québec exerce son leadership dans ce dossier et relance les négociations afin de mettre en place, le plus rapidement possible, une stratégie concertée de protection de l'habitat du caribou forestier. Il s'agit d'un enjeu que nous pouvons contrôler ! Nous pourrions par la suite affronter plus efficacement les défis que nous posent les marchés.

*Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général*

INVITATION

JOURNÉE FORESTIÈRE

« La forêt privée, une source d'inspiration » 2024





SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

À COMPTER DE 9H00

Au programme cette année

- Exposition d'équipements forestiers
- Démonstrations diverses

PLUSIEURS PRIX DE PARTICIPATION

Entrée gratuite

Service de restauration sur place

ENDROIT :

Le Centre Plein air OTIS Nature
2000, Chemin de la Montagne
Lamarche

POUR INFORMATION : 418 542-5666

PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ

Automne 2024 - Hiver 2025

La demande pour le bois des producteurs de la forêt privée demeure bonne malgré un important recul des prix des produits forestiers. Toutefois, il est primordial de bien ordonner la production du bois en fonction du contexte qui pourrait changer rapidement. Pour ce faire, les producteurs doivent faire leurs demandes de contingent avant de produire afin de s'assurer que les marchés sont disponibles et aussi, de connaître les normes de façonnage en vigueur selon le bois à produire. Les producteurs qui veulent produire du bois à l'automne ou à l'hiver prochain sont invités à utiliser le formulaire de demande sur le site internet du Syndicat ou remplir le formulaire de demande de contingent joint à ce journal.

LES MARCHÉS POUR LE RÉSINEUX :

Les différents acheteurs avec lesquels votre Syndicat a des ententes reçoivent le bois à l'exception de la Scierie Arbec de l'Ascension qui a interrompu les réceptions au milieu de juin pour huit (8) semaines. La reprise des livraisons a été planifiée pour le 19 août. Des ententes sont en cours avec Produits forestiers Résolu, Lignarex, Arbec et Scierie Girard. De plus, des ententes ponctuelles sont convenues avec de petits acheteurs pour des essences sans preneurs telles que le pin blanc, le pin rouge et le mélèze. Le bois doit être de gros diamètre. Informez-vous.

Les prix provisoires payés pour l'épinette, le sapin et le pin gris sont de 62 \$ le mètre cube pour le bois tronçonné et 58 \$ pour le bois en longueur.

LE MARCHÉ DES FEUILLUS :

La production du tremble pour l'usine de panneaux gaufrés de Chambord est possible et la demande est bonne. Par contre, le prix au producteur demeure bas. Souhaitons que les indices de marché qui fixent le prix aux producteurs s'améliorent le plus rapidement possible. Fait à noter, la modernisation de l'usine se poursuit avec l'ajout d'une ligne de 16 pieds afin d'améliorer leur capacité de production et de réduire le tronçonnage dans la cour d'usine. Les producteurs pourront, dans un avenir pas trop lointain, produire du 16 pieds en mode laisser-porter. À suivre.

Les prix provisoires payés pour le tremble sont de 35 \$ le mètre cube pour le 8 pieds, de 31 \$ pour le 16 pieds et de 30 \$ pour le bois long.

Il est possible de produire du bouleau pour les Industries T.L.T de Ste-Monique. Le bois doit avoir au moins 6 pouces au gros bout et avoir une longueur de 5.08 m. Le prix provisoire est de 40 \$ le mètre cube.

POUR TOUS CEUX QUI SONT INTÉRESSÉS À PRODUIRE DU BOIS, IL EST CONSEILLÉ DE S'INFORMER AUPRÈS DU PERSONNEL DU SYNDICAT ET DE REMPLIR LE FORMULAIRE DE CONTINGENTEMENT 2025.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché



Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

TRONC :

Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

6 cm

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)
Aucun bois de champs avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : 5.50 m, 2.74 m et longueur d'arbre
Mistassini : 5.04 m
Girardville : 5.04 m
La Doré : 5.04 m

- Tolérance de \pm 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2.56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2.56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3.10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse (#) à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5.04 m de longueur dans un empilement distinct.



Normes de préparation et de façonnage

- **Essences :** Tremble
- **Longueur fixe :** 2.54 m (8 pi 4 po) (100 po)
- Tolérance de \pm 5 cm sur la longueur des billes (\pm 2 po)
- **Diamètre Fin bout :** 9.1 cm (3.5 po) sous écorce

- Aucun arbre mort ou chicot
- Aucune fourche
- Nœuds au ras du tronc
- Aucune charnière d'abattage, étoile, fendu, racine
- Bille raisonnablement droite



Nouvelles normes de façonnage

PRODUCTEUR MANUEL : 10-8 pi

• Longueur fixe

- 3.17 m (10 pi 5 po)
- 2.54 m (8 pi 4 po) (Houppier ou correction de défaut)
- Diamètre minimum fin bout : 9.1 cm (4 po)
- **1 seul empilement par essence**

Pour les producteurs mécanisés ou faisant appel aux services d'un entrepreneur, nous pouvons aussi produire du 16 pieds. Contactez-nous avant de commencer à produire pour avoir les normes exactes.

FORMATIONS DISPONIBLES 2024

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Pour plus d'information, communiquez avec M. Marc-André Dion au 418-542-5666 poste 252 ou par courriel à dion.ma@spbsaglac.qc.ca

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailleuse	12 h	40 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 \$
Arpentage	7 h	À déterminer

JOURNÉE FORESTIÈRE

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous invite à sa traditionnelle journée forestière annuelle. Nous comptons sur votre participation puisqu'elle a contribué, d'année en année, à la réussite de cet événement.

Cette journée se tiendra le 7 septembre 2024 à compter de 9 h au Centre plein air Otis Nature, 2000, Chemin de la Montagne à Lamarche.

ACTIVITÉS AU PROGRAMME

Vous pourrez participer aux différents ateliers et activités. Des kiosques et exposants seront disposés à des endroits stratégiques sur le site. Vous pourrez aussi profiter des démonstrations de machinerie forestière adaptée à la forêt privée. L'entrée sur le site est gratuite alors nous vous attendons en grand nombre, c'est un rendez-vous à ne pas manquer !

À bientôt et au plaisir de vous y rencontrer!

CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE VENDRE UN LOT

L'agriculture et la foresterie sont les deux usages principaux des terres privées de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les deux coexistent de façon assez harmonieuse et souvent les producteurs agricoles ou de bleuets sont aussi producteurs forestiers. Par contre, il subsiste une problématique qu'on remarque le plus souvent lors de la création ou de l'expansion de bleuetières ou d'exploitations agricoles.

L'État investit de l'agent en forêt privée depuis de nombreuses années mais c'est seulement depuis 1996 que des agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont été créées afin d'administrer les programmes d'aide financière destinés aux producteurs forestiers reconnus. Les agences du Saguenay et du Lac St-Jean ont investi l'an dernier plus de 5,8 M \$ répartis chez 620 propriétaires de boisés. Ces sommes proviennent principalement du gouvernement mais aussi de l'industrie forestière de première transformation.

En signant la prescription sylvicole, le propriétaire qui bénéficie d'une subvention pour la réalisation de travaux sur sa propriété s'engage à protéger les investissements pour une durée minimale de 5 ans à partir du moment où l'argent est envoyé par l'Agence. Si des travaux sont détruits à l'intérieur du délai de 5 ans, le propriétaire devra rembourser à l'Agence les sommes investies. Cette durée de protection est actuellement variable d'une région à l'autre.

Il n'est pas rare qu'une terre soit vendue à une personne ou compagnie qui n'a pas nécessairement les mêmes intérêts quant à la vocation principale de cette superficie. Avant de vendre, il est important d'informer l'acheteur de l'historique des travaux forestiers subventionnés et d'effectuer un transfert des engagements dans l'acte notarié ou en utilisant le formulaire prévu à cette fin. Si ce transfert n'est pas fait, l'ancien propriétaire demeure responsable même si c'est l'acquéreur qui détruit les travaux. Ce ne sont pas tous les entrepreneurs qui sont sensibilisés à cette réalité. Plusieurs ignorent les conséquences et les implications associées au changement de vocation d'une superficie forestière. Il ne s'agit pas d'un obstacle mis en place pour nuire au développement mais bien d'une façon de s'assurer que l'argent public investi dans les forêts privées porte ses fruits.

Pour toute information supplémentaire ou pour obtenir le formulaire de transfert de responsabilité, n'hésitez pas à me contacter au 418 542-5666 poste 248 ou par courriel au lavoie.m@spbsaglac.qc.ca, il me fera plaisir de vous renseigner davantage.

Martin Lavoie
Coordonnateur environnemental